

DA 044 – 26.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 1^{er} septembre 2026

relative à un

**CRÉDIT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE MACHINES ET D'ENGINS D'ENTRETIEN POUR
LES SERVICES DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de renouveler diverses machines et engins d'entretien pour les services des sports et de l'environnement urbain ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 17 juin 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal par 32 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000.00 TTC destiné à l'achat de machines et engins d'entretien pour les services des sports et de l'environnement urbain ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 240'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense prévue de CHF 240'000.00 relative aux machines et engins d'entretien au moyen de 8 annuités, sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

